

Léz. Infos

LETTRE D'INFORMATION MUNICIPALE

Novembre 2021 - n° 57



La rentrée et de multiples lueurs d'espoir.

D'abord pour nos enfants qui ont repris le chemin de l'école communale après la levée de beaucoup de contraintes sanitaires. La pandémie régresse et dans les rues, pour l'ensemble des concitoyens, les masques tombent, peu à peu le secteur associatif reprend ses activités.

Mardi 21 septembre, M. Pierre CASTOLDI Sous-Préfet de l'arrondissement de Béziers, a visité notre village pour prendre toute la mesure de notre projet de requalification «Action Cœur de Village» ainsi que l'ensemble des aménagements en cours et des équipements envisagés.

Samedi 25 septembre 2021, au nom des Lézignanais, nous honorons une nouvelle centenaire, Mme Odile OLLIER née MAURIN. Au nom de la commune je lui ai indiqué toute notre admiration pour son courage durant toute sa vie. Je remercie la famille d'Odile pour son accueil.

Le 27 septembre 2021, le conseil municipal a notamment approuvé la solidarité de la commune à l'égard des agriculteurs et viticulteurs victimes de la calamité agricole par les gelées du printemps. 18 000€ de réductions fiscales ont été décidées.

À chaque étape nous engageons des actions pour servir nos administrés et préparer l'avenir.

Malgré toute notre attention, tous nos efforts, hélas dans certains secteurs les incivilités du quotidien progressent. Nous subissons mais, nous ne renoncerons pas, nous ne baisserons pas les bras.

DATES À RETENIR
sous réserve de l'évolution des
contraintes sanitaires :

11 novembre :
commémoration de l'armistice 14-18

25 novembre :
Conseil Municipal

19 décembre :
Place de Noël sur l'Esplanade



Léz. Infos Novembre 2021 N° 57

Lézignan la Cèbe

Tél. : 04 67 98 13 68

www.mairie-lezignan-la-cebe.fr

À la passivité, au silence, opposons la responsabilité du signalement. Cette bataille sera d'autant plus efficace et rapide à réussir s'il se développe une solidarité d'action des Lézignanais avec les élus, avec les agents des collectivités concernés, avec la police municipale et avec la gendarmerie.

Rémi BOUYALA

Maire de Lézignan la Cèbe
Vice-Président de la Communauté
d'Agglomération Hérault Méditerranée.

Lundi 27 septembre 2021 s'est tenu le conseil municipal de rentrée avec un ordre du jour assez copieux. Les élus ont délibéré dans les domaines :

- ➔ Ressources humaines : modifications du tableau des effectifs et du contrat d'assurance des risques statutaires,
- ➔ Finances : Décision Modificative n°1, Exonération de Taxe Foncière sur les Propriétés Non Bâties pour les agriculteurs sinistrés par le gel, Dégrèvement de Taxe Foncière sur les Propriétés Non Bâties pour les jeunes agriculteurs,
- ➔ Périscolaire : Modification des tarifs pour intégrer une nouvelle plage d'ouverture pour les jeunes lézignanais pendant la première semaine des vacances scolaires de Toussaint,
- ➔ Police : Autorisation de signature de la convention de mise en œuvre de la police pluri communale avec Saint Pons de Mauchiens,
- ➔ Hérault Energies : Adhésion à la compétence Gestion en Energie Partagée afin de bénéficier d'un accompagnement visant à la réduction des consommations d'énergie,
- ➔ SIVOM du canton d'Agde : adoption du rapport d'activités 2020.

La prochaine séance du conseil est prévue pour se dérouler le 25 novembre 2021.

Des mesures en soutien pour nos agriculteurs et viticulteurs :

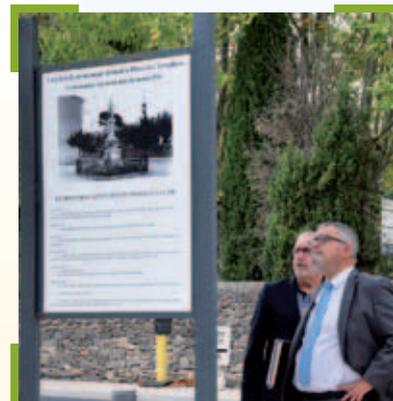
- Au lendemain des gelées du printemps 2021, lors d'une réunion en mairie, M. le maire avait assuré les exploitants agricoles Lézignanais de la solidarité communale. Le conseil municipal a approuvé diverses mesures d'exonérations fiscales de la part communale de la TFPNB (Taxe Foncière sur les Propriétés Non Bâties) en 2022 pour les cultures maraîchères-fruitières et vignes, et 50% jusqu'en 2025 (fin du mandat municipal) pour les jeunes agriculteurs.
- En réponse aux viticulteurs, pour mettre un terme à des usages abusifs et aux dégradations répétitives, l'aire de remplissage des réservoirs de pulvérisateurs du chemin de la plaine sera réservée aux agriculteurs exploitants sur la commune et aux services des collectivités territoriales. La station a fait l'objet d'une remise en état et un portail clôturera le site. La mise aux normes de cet équipement est ajournée jusqu'à l'ouverture de nouveaux crédits pour subventions.

Rencontre avec M. Pierre CASTOLDI, Sous-Préfet de Béziers :

Mardi 21 septembre 2021 M. Pierre CASTOLDI, Sous-Préfet de Béziers, est venu à la rencontre de M. le Maire et des Adjointes afin d'évoquer les projets de la Commune et les différents dossiers intéressant le représentant de l'État.

À l'issue de la réunion de travail, M. le Sous-Préfet a souhaité visiter le centre du village où il a pu constater le bien fondé du projet de requalification du cœur de village.

Après une halte à La Pinède, la rencontre s'est achevée avec la garantie du soutien de l'État dans les projets de la commune.



Bureaux de vote :

Avec plus de 1100 inscrits sur la liste électorale, les opérations d'organisation des scrutins, et notamment du dépouillement, s'avéraient de plus en plus longues et compliquées. Il a donc été décidé de demander au Préfet la création d'un deuxième bureau de vote sur la commune. Par un arrêté du 30 août 2021, M. le Préfet de l'Hérault a accédé à notre demande et créé le 2nd bureau de vote. La commune a donc été découpée en suivant l'axe de la voie ferrée en 2 bureaux :

➔ Est : bureau de vote 1 ➔ Ouest : bureau de vote 2

Le siège des bureaux de vote étant établi à la Salle polyvalente, le seul changement pour les électeurs sera la mention d'un numéro de bureau sur leur carte d'électeur.

Commission Travaux/Projets

Rue Voltaire :

Il y a maintenant de nombreuses années que l'impasse Voltaire est devenue la Rue Voltaire avec la création du parking du Maréchal Ferrant. Malgré ce reclassement aucun travaux sur les réseaux et la voirie n'avaient été effectués.

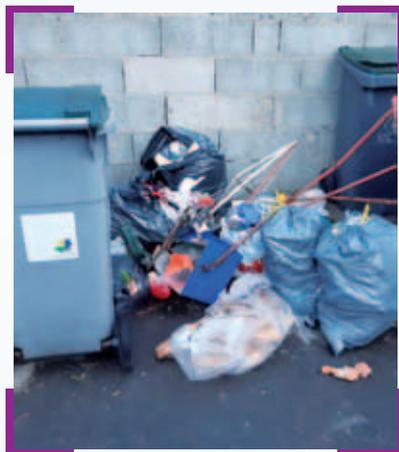
Cette rue restait une des dernières qui devait refaire peau neuve. La commune, en collaboration avec la CAHM, a débuté depuis le 11 octobre ce chantier qui comporte la reprise complète des réseaux d'eau et d'assainissement ainsi que tous les branchements. (Travaux confiés à la société SOLATRAG).

Ensuite la société TPSO terminera ce chantier par la réalisation de la voirie qui devrait être terminée avant les fêtes de fin d'année.



Commission Sécurité Cadre de Vie

NOTRE CADRE DE VIE EST L'AFFAIRE DE TOUS !



Lézignan la Cèbe n'est pas une commune sale mais elle est salie par une minorité d'administrés qui ne respectent ni les principes ni les règles de vie en communauté.

Il n'est pas rare au détour d'un chemin, dans notre centre du village ou dans nos lotissements, de trouver des emballages de restauration rapide, des canettes, des bouteilles en verre, des pneus, des masques ou plus encore des encombrants de toute sorte.

Il est vrai que la Déchetterie de Pézenas se situe à 5 kms et n'est ouverte que du lundi au dimanche midi...

Il en est de même pour le ramassage des crottes de nos amis les bêtes, le nombre de dépôts non ramassés sur la voie publique reste trop fréquent alors que des distributeurs de sacs d'hygiène canine sont à disposition et que d'autres vont voir le jour rapidement.

C'est inadmissible et inacceptable !

La verbalisation peut être une réponse à ces nombreux problèmes mais encore faut-il que les auteurs soient pris sur le fait par les personnes assermentées.

La mairie et la communauté d'agglomération mettent tout en œuvre pour essayer de lutter contre ces incivilités mais pour préserver notre cadre de vie et le bien vivre ensemble, **Lézignan la Cèbe a besoin du soutien général des Lézignanais.**

Prenons exemple sur notre conseil municipal des enfants qui lors d'une réunion émettait l'idée de lancer une opération « nettoyons la nature ».

Sécurité pour notre Fête du 15 août :



Nous tenions à remercier la Police Municipale d'Agde et les agents de sécurité qui ont assuré la sécurité de notre fête les nuits des 13 et 14 août 2021.

Ces deux soirées ont rassemblé plus de 1 200 personnes.

La délivrance d'un bracelet et le contrôle des « pass sanitaires » ont permis de garantir une certaine tranquillité à l'ensemble des participants.

Ce dispositif a été validé et apprécié par la Gendarmerie Nationale, aucun débordement n'a été constaté.

Sourions ! Nous sommes filmés !



Deux nouvelles caméras viennent d'être installées sur notre commune, l'une chemin du Guillaumant et l'autre au niveau de l'Avenue du stade.



La première permettra d'avoir un regard sur les véhicules sortant de Léznigan en direction de Pézenas et l'autre sur les véhicules en entrée ou sortie de village en direction de Fontès.

Ces deux dernières caméras complètent notre dispositif de vidéo protection des passages de véhicules sur le village. Ces informations sont essentielles pour l'efficacité du travail de notre police municipale et de la Gendarmerie Nationale.

Lotissement Les Genêts d'Or :

Le 14 octobre, à la demande des résidents du quartier, une réunion avec les élus a été organisée sur la place et le point de retournement du lotissement.

En cause : les nuisances, les dégradations des clôtures et le danger des 5 pins.

Un projet de restructuration a été convenu. Les arbres seront abattus et remplacés par de nouvelles espèces, l'éclairage public sera remplacé, l'îlot de retournement sera désimperméabilisé et de nouveaux végétaux seront plantés



Commission Logements

La commune est propriétaire de 6 logements et d'un local commercial qui sont tous occupés. Ces biens devraient assurer une recette annuelle de 37 000 €. Or, la dette cumulée de certains locataires s'élève à plus de 29 000€.

Face à cette situation, en complément des procédures engagées par la municipalité contre les mauvais payeurs, une commission logements a été créée.

Cette dernière travaille à un règlement d'attribution des logements communaux qui s'appliquera à tout nouveau postulant à l'obtention d'un logement.

En effet, même si la municipalité a à cœur d'aider ses administrés, elle doit veiller à attribuer des logements à des familles disposant de ressources nécessaires pour s'acquitter du loyer et des charges.

À noter qu'aucun élu du groupe minoritaire n'a souhaité siéger dans la commission logements.

Les Jeunes

Élection des nouveaux élus au C.M.E. à l'école :

Comme chaque année, les élus du Conseil Municipal des Enfants rentrant au collège doivent quitter le conseil des enfants et laisser leur place. Pour la rentrée 2021, c'étaient 11 nouveaux conseillers qu'il fallait élire, soit plus de la moitié du conseil. Après avoir bien insisté avec l'équipe enseignante sur le rôle du Conseil Municipal des Enfants et des obligations qui en découlent, pas moins de 19 enfants s'étaient présentés devant leurs camarades de CE2, CM1 et CM2 pour exposer leurs motivations.



Jeudi 30 septembre avait donc lieu le scrutin, à la salle polyvalente, en présence de Mme Cathy COLIN, MM. David CARON et Damien FOURESTIER, élus de la commune.

Celui-ci était organisé dans « les règles de l'art » avec cartes de vote, isolement et vote dans l'urne à bulletin secret. À l'issue du passage de tous les élèves, arrivait l'heure du dépouillement. Comme dans tout scrutin, il y eut son lot de joie et de déceptions. Les nouveaux élus sont les suivants :

- DEBRABANDERE Augustin
- FLOREZ William
- HENNI Milo
- SANTER Kelsey
- TROADEC Anthony
- CERRATO Maelia
- MARTINEZ Charlyne
- OLIVIERI Marylou
- CHABENAT Nino
- PAPAÏX Hannaé
- GOMEZ Kylian

Merci à l'équipe enseignante pour sa coopération.

Conseil Municipal des Enfants du lundi 11 octobre :

Suite à l'élection des 11 nouveaux conseillers, la première séance du conseil avait lieu en mairie sous la houlette de M. Damien FOURESTIER accompagné de Mme Cathy COLIN, de M. David CARON ainsi que M. Nicolas BRIL. Cette réunion était importante puisqu'il s'agissait d'élire la ou le nouveau maire ainsi que ses 4 adjoints.

Les anciens membres du conseil étaient présents pour l'occasion. Un rappel a été fait de la charte du conseil qui a été distribuée aux 17 présents (2 absents excusés) avant de passer à l'élection.

11 enfants ont souhaité se présenter pour un poste de maire ou d'adjoint. Après un vote des plus serrés, c'est Charlyne Martinez qui était plébiscitée pour le poste de maire. Son écharpe lui était remise symboliquement par l'ancien maire Evann FOURESTIER-CONSUL.

Les 4 nouveaux adjoints, Marylou OLIVIERI, Kelya CARON, Annabelle RAUX et Cyril CANAC se voyaient à leur tour remettre leurs écharpes par des membres de l'ancien conseil.



Ensuite, un temps d'échange sur des questions diverses a montré l'étendue des idées qui fourmillent dans la tête de notre nouveau conseil. L'occasion d'évoquer avec les précédents élus la création d'une commission des ados à laquelle ils participeront pour parfaire leur expérience citoyenne. Rendez-vous a été donné le lundi 8 novembre pour la première réunion. Un verre de l'amitié a clôturé ce moment toujours enrichissant et rafraîchissant.

Le Maire Rémi BOUYALA et les conseillers municipaux félicitent l'ensemble des participants à cet exercice d'apprentissage de la démocratie et adressent aux élus leurs encouragements pour ce premier mandat.



Opération des brioches de l'amitié 2021 à l'école la Salsepareille :



En soutien à l'association Centre Hérault, la commune a renouvelé sa participation à l'opération « brioches de l'amitié, et contribuer à l'aide financière en faveur des adultes handicapés. Ce ne sont pas moins de 42 brioches qui ont été vendues dont une partie est distribuée lors d'un goûter pour nos écoliers.

C'est le vendredi 8 octobre que nos élus s'étaient donné rendez-vous pour découper, mettre en sachets les brioches puis les offrir à chaque élève à 16h30.

Encore une joie de voir les sourires sur les visages ravis des enfants, qui plus est pour une action qui a du sens pour notre municipalité qui, à son échelle, a su apporter une bonne contribution à cette association.

Un grand merci à toutes les personnes ayant pris part à cet élan de générosité.



Les vacances à l'ALSH « La Céboïette »

Une première à Lézignan !

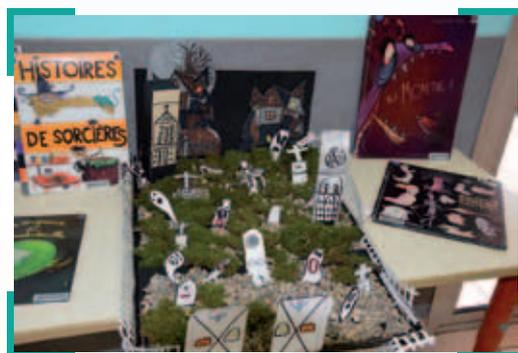
L'accueil de loisirs La Céboïette a ouvert ses portes durant les vacances. Le service enfance de la commune se développe et innove en proposant une formule de stage autour des arts du cirque. L'attrait pour cet accueil et cette activité a été immédiat et massif. En quelques heures toutes les places disponibles étaient réservées.

Les 3/6 ans et les 7/11 ans ont pu s'initier aux différentes disciplines de cet art vivant et visuel, encadrés par Vincent, éducateur circassien de l'Association Kerozen et Gazoline.

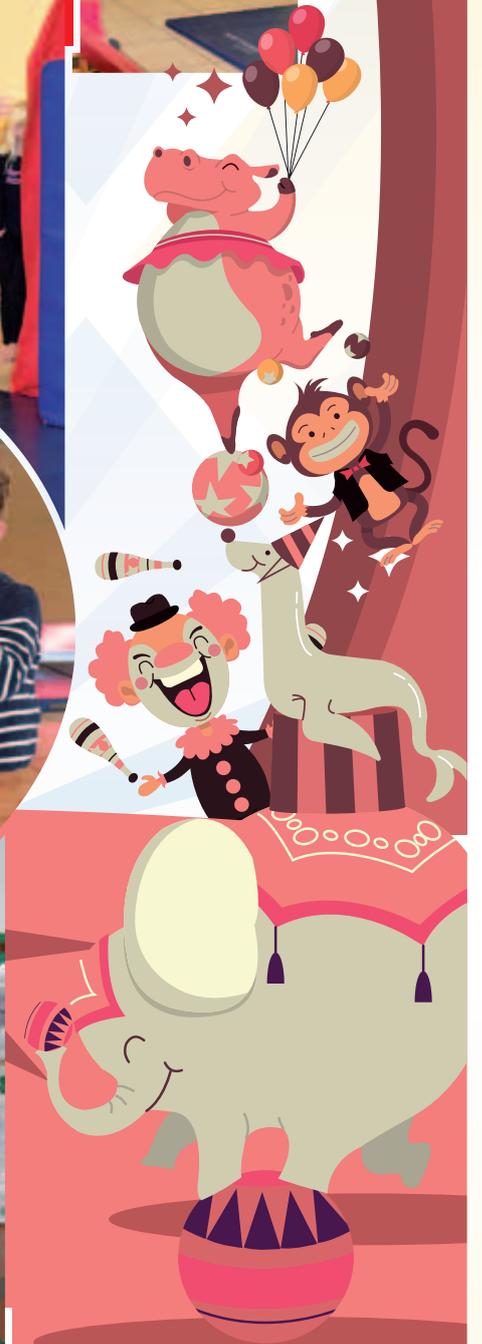
L'équipe d'animateurs avec la participation de quelques bénévoles a redoublé d'imagination au long de cette semaine en proposant tous les jours aux enfants des activités manuelles, de cuisine, d'expressions et de découvertes en lien avec les thèmes du cirque et d'Halloween.

En fin de semaine, les enfants, les animateurs et leur professeur se sont produit devant les parents pour leur plus grande joie et fierté.

Un succès qui annonce de futures vacances scolaires bien animées.



Kerozen et Gazoline



La Cèbe Totémique :

Notre association a maintenu une partie de ses activités en respectant le protocole sanitaire. Nous continuons à jouer dans notre village et ceux des alentours. Merci aux musiciens qui partagent notre passion et qui nous accompagnent.

Nous avons tenu notre Assemblée Générale le 17 septembre 2021. Notre bureau est inchangé : Président M. Alain MALAFOSSE, Secrétaire M. David CARON, Trésorier M. Dominique MONTAGNE.

Nous avons plusieurs projets qui, dès que possible feront l'objet d'autres informations.

Nous avons créé un groupe de rassemblement qui s'appelle Bleu Totems avec : la Renarde de Fontès, le Lion d'Aumes, le Foufre de Montagnac et bien sûr notre Cèbe totémique.



Arts Plastiques Lézignanais :

Le 5 octobre 2021 a eu lieu l'Assemblée Générale des arts plastiques. Comme beaucoup d'associations le bilan de l'année 2020 n'est pas fructueux car aucune manifestation n'a pu avoir lieu à cause de la Covid, notamment le salon qui se déroule habituellement au mois de mai.

Prochaine élection du bureau en juin 2022, n'hésitez pas à les contacter si vous voulez faire partie de leur équipe.

Les activités ont repris le 14 septembre pour une dizaine de personnes inscrites à l'atelier peinture dont 3 nouveaux Lézignanais.



Foyer Rural :



L'Assemblée Générale s'est tenue le mercredi 29 septembre 2021.

À cette occasion, un bilan des activités de l'année écoulée a été réalisé. C'est principalement la chorale qui a drainé le plus d'adhérents et dont l'effectif progresse encore.

Le bureau et ses nouveaux membres envisagent de proposer de nouvelles activités comme la danse espagnole.



**Le 25 septembre 2021, Mme Odile OLLIER citoyenne d'honneur
de la commune a fêté ses 100 ans.**

Odile est née le 25 septembre 1921 à Lézignan la Cèbe d'un papa cheminot, et d'une maman garde barrière sur la route de Nizas.

Elle est fille unique et n'a que 12 ans quand elle perd sa maman. Son cœur est brisé, elle vit un terrible drame. Malgré son départ pour Laurens où son père a été muté et où elle occupe un poste de garde-barrière après l'obten-

tion d'une mention au certificat d'études, Odile vient souvent à Lézignan voir sa famille et y retrouve sa bande de copains et copines. Elle fréquente André OLLIER et ils se marient à Laurens en 1941.

Ils habitent rue Longue à Lézignan, ils ont 20 ans et la vie devant eux mais c'est la deuxième guerre mondiale et la France est occupée. André, mécanicien avion dans l'armée de l'air est mis d'office en congés d'armistice. Durant cette période, André exerce comme ouvrier agricole.

À cette époque, Odile est une des rares femmes à conduire. Avec sa voiture elle sillonne les villages voisins pour vendre, à la criée, les cèbes qu'ils cultivent entre les rangs de leurs pieds de vignes.

Avec la fin de la guerre, André reprend du service dans l'armée de l'air et Odile le suit dans ses affectations en passant par l'Allemagne, Brives-Chérac, Cognac et Istres.

En 1967, la retraite de l'armée d'André leur permet de revenir dans leur village natal à Lézignan la Cèbe où ils achètent leur maison sur la place du Jeu de Ballon, maison où elle vit encore. Son époux, encore en âge de travailler, occupe un poste de magasinier à la carrière de basalte la CTSO. Odile s'occupe de sa maison et du bien-être de toute sa famille car de cette union, 6 enfants sont nés (Pierre-Paul, Marie, Guy, Alain, Bernard et Christian) suivis de 13 petits-enfants et 11 arrière petits-enfants. Elle adore passer du bon temps avec ses amis autour d'une orangeade et d'une bonne pâtisserie.

Malheureusement, au fil des années, les pires épreuves de leurs vie ont fait couler des larmes de chagrin dans les yeux d'Odile et d'André car 3 enfants (Guy, Alain et Pierre), 4 petits enfants (Angéline, Thierry, Franck et Isabelle), 1 gendre (Henri) et 1 belle-fille (Martine) sont partis bien avant l'heure.

En 2010 c'est André qui prend son envol après 69 ans de mariage.

À chaque fois, Odile, entourée des siens et de ses ami(e)s, a relevé la tête et a continué d'avancer pour porter tous les autres membres de sa famille.

Aujourd'hui, Odile vit seule dans sa maison, n'y voyant et n'entendant pratiquement plus beaucoup. Elle est prise en charge par des auxiliaires de vie et une infirmière. Elle est aussi entourée par sa famille. Marjorie, une de ses petites filles, excellente cuisinière, lui prépare tous les repas. Un resto à domicile qu'Odile apprécie tous les jours.

Odile OLLIER a donc fêté un siècle d'existence, 100 ans d'une vie bien remplie.

Elle fait maintenant partie des plus de 26000 centenaires en France en 2021 dont 2 à Lézignan la Cèbe.



Informations Pratiques et Générales

Les points de collecte des bacs d'ordures ménagères font débats !

Le dispositif mis en place par le SICTOM, syndicat compétent pour la collecte, le transport et le traitement des ordures ménagères fixe des pratiques connues de tous les administrés.

Un rappel de la règle principale est affiché à chaque point de collecte. Ceux qui ont des doutes peuvent s'informer via les sites internet du SICTOM ainsi que de la mairie et directement en mairie à l'accueil. Il a été déterminé 58 points de collecte sur le village. 50 de ces points sont généralement utilisés en conformité avec les règles. Sur environ 8 de ces sites, les pratiques de quelques administrés rendent ces espaces insalubres et honteux. Cette situation est de leur totale responsabilité.

La municipalité engage :

- Une action de contrôle des dépôts qui ne respectent pas les règles. Les sanctions prévues sont appliquées sans indulgence pour tous ceux de nos administrés qui dérogent aux bonnes pratiques,
- Nous souhaitons ne plus voir de containers individuels dans les rues du village.

Un nouveau mode de collecte principalement pour le centre du village sera prochainement déployé. Des containers adaptés de grandes capacités seront installés selon le principe du Point d'Apport Volontaire (comme actuellement pour le verre). Ce dispositif devrait se déployer sur l'ensemble des communes du secteur de notre SICTOM. Ultérieurement, lorsque cela sera possible ces containers seront enterrés sous la voirie.

RAPPEL :

Sur l'espace des points de collecte, seuls les containers doivent être amenés pour le jour de la collecte et ensuite ramenés le jour même au domicile des administrés. AUCUN BAC ne doit rester sur ces espaces. Aucun déchet de quelque nature que ce soit ne doit être posé hors des containers et cela en tous lieux de l'espace public.

La déchèterie de Pézenas est ouverte tous les jours y compris le dimanche matin.

Un service de collecte des encombrants est réservé aux personnes à mobilité réduite ou ne disposant pas de véhicule adapté. Cette collecte spéciale est planifiée une fois par mois le premier jeudi. Elle intervient sur appel téléphonique au **04 67 90 90 74** uniquement dans les cas prévus et rappelés ci-dessus.

LA PROPRIÉTÉ DE NOTRE VILLAGE EST UNE RESPONSABILITÉ COMMUNE.

Recensement de la population :

Le recensement se déroulera dans notre commune du 20 janvier au 19 février 2022. Pour ce faire, la commune recrute 3 agents recenseurs qui, sous la responsabilité du coordonnateur communal, procèdent à la collecte des informations auprès des habitants. L'agent recenseur doit :

- Se former aux concepts et aux règles du recensement,
- Effectuer la tournée de reconnaissance : repérer l'ensemble des adresses de son secteur et les faire valider par le coordinateur,
- Déposer les questionnaires et collecter les données dans les délais impartis,
- Tenir à jour un carnet de tournée,
- Rendre-compte régulièrement de l'avancement du travail auprès du coordonnateur communal.

Si vous êtes intéressés et disposez d'une grande disponibilité (lundi au samedi et en soirée) et n'exercez pas de fonction électorale sur la commune, merci d'adresser votre candidature pour **le 10 décembre 2021 à 12h** à dgs@lezignanlacebe.fr

Permanence Numérique à Lézignan-la-Cèbe :

L'apprentissage numérique nous concerne tous !

La commune de Lézignan vous propose, en partenariat avec le CIAS, de vous former aux outils numériques. Une permanence sera assurée par le CIAS à la Maison de la Vie Associative chaque premier mardi du mois. La première permanence se tiendra le mardi 9 novembre 2021 à partir de 9h00 sans rendez-vous.





Commémoration de l'Armistice du 11 novembre 1918 :



« Notre reconnaissance envers ceux qui ont versé leur sang pour la défense du droit et de la liberté doit être éternelle et le souvenir de ces sacrifices et de ces dévouements sublimes doit être transmis de génération en génération. »

J. SAIGNES adjoint faisant fonction de maire en 1917.

Monsieur le Maire, les conseillers municipaux et les membres du conseil municipal des enfants vous invitent à participer au parcours du souvenir et de reconnaissance pour les Poilus de Lézignan la Cèbe le jeudi 11 novembre 2021, rassemblement devant la mairie à 10h45 • Défilé jusqu'au square du souvenir, dépôt de gerbe près de la Stèle des Poilus • Défilé jusqu'au monument aux morts, musique, discours, dépôt de gerbe.

Un vin d'honneur clôturera la cérémonie.

Expression Libre des Élus

GROUPE MAJORITAIRE

Il nous appartient de défendre les droits de chacun mais il est également de notre responsabilité de faire appliquer les devoirs de tous.

La qualité de vie est au centre des préoccupations de notre municipalité. Garantir la propreté des quartiers, assurer la tranquillité des habitants, sont autant d'exigences qui visent à améliorer le quotidien de tous les LEZIGNANAIS et à valoriser leur patrimoine.

C'est pourquoi nous ne pouvons plus accepter les débordements de quelques-uns caractérisés par des agissements irrespectueux : les déjections canines, les chiens errants, le stationnement anarchique, le dépôt sauvage d'encombrants sont des fléaux que nous devons bannir de notre commune pour l'intérêt général. Longtemps, nous avons été dans la prévention et l'approche pédagogique pour traiter cette problématique. Certains ont compris, mais quelques récalcitrants continuent d'adopter un comportement qui nuit à la qualité de vie dans notre village : il faut les sanctionner ! Nous prévoyons ainsi un certain nombre de mesures visant à faire respecter les règles en matière d'incivilités : des contrôles quotidiens, des rondes pédestres ciblées. Toutes ces mesures n'ont qu'un seul et même objectif : mettre fin aux comportements inacceptables d'une minorité qui nuisent à la qualité de vie d'une majorité respectueuse de la loi et des règles élémentaires du bien vivre ensemble.

À compter de ce jour, la police municipale a pour mission d'intervenir encore plus efficacement et fermement : les réfractaires sont désormais prévenus. Le respect des règles de vie en société est l'affaire de tous. Chaque citoyen a des droits et des devoirs. Il nous appartient de défendre les droits de chacun mais il est également de notre responsabilité de faire appliquer les devoirs de tous. Ce n'est qu'ainsi que nous donnerons ensemble un nouvel élan pour faire de LEZIGNAN un village où il fait bon vivre au quotidien, un village propre et attractif.

GROUPE MINORITAIRE

LE CAVAL FERRANT (du pont dit "du Curé" jusqu'à l'entrée sud du village) est à l'abandon... livré aux déchets, aux racines, à la terre, aux herbes folles... et aux rats. Ce terrain est situé en zone urbaine mais ne fait l'objet d'aucun entretien... la Mairie en laisse le soin aux orages d'automne... de printemps, du 15 août peut-être ? Pour cet espace communal, nous invoquons l'article L.2213-25 du code général des collectivités territoriales – CGCT (loi n° 96-142 du 21 février 1996). L'article L.2213-25 du CGCT fait obligation au propriétaire ... d'entretenir un terrain non bâti situé à l'intérieur d'une zone d'habitation ou à une distance maximale de 50 mètres des habitations, dépendances, chantiers, ateliers ou usines lui appartenant, ce qui inclut notamment les travaux de débroussaillage. Nous demandons donc à la Mairie, pour des motifs d'environnement, de faire exécuter les travaux de remise en état complet de cet espace. L'article 119 du Règlement sanitaire départemental (RSD) est clair : le propriétaire (la Mairie) doit prendre les mesures nécessaires pour éviter l'introduction et la prolifération des rongeurs par un entretien périodique, par l'évacuation de tous détritiques, dépôts, déchets, broussailles et racines... à charge pour les propriétaires concernés de le signaler à la Mairie ! Voilà qui est fait ! Pourquoi faut-il toujours devoir montrer du doigt ou exhiber des photos... pour faire bouger les "choses"... ?

Plus d'infos et photos dans la dernière chronique sur : <https://aucoinlezignanlacebe.fr>

UNE PREMIÈRE À LÉZIGNAN-LA-CÈBE



Fête de
NOËL &

CONCOURS
*Léz. Maisons
Décorées*

LE DIMANCHE 19 DÉCEMBRE
À PARTIR DE 14H00 SUR NOTRE ESPLANADE



VENEZ NOMBREUX ! NOUS VOUS ATTENDONS !
RENSEIGNEMENTS EN MAIRIE
OU SUR LE *Léz. Animations*

commune de
la **Lézignan**
Cèbe

